

**CONSEIL DES
COMMISSAIRES
DU
13 FÉVRIER 2001**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

CC-2001-54
Ouverture de
la session et
constatation
des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 13 février 2001, à 19h30, sous la présidence de Mme Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

sont présents, présentes, outre la présidente,

Les commissaires :

Mme	Jacqueline Asselin
MM.	Jean-Claude basque Rino Beaulieu
Mme	Sylvie Belzile
M.	Gilles Cardinal
Mmes	Sonia Desgagné Diane Durand Ruth Gagnon Diane Gauthier Denise Hudon Chrystiane Jean
M.	Charles Lavoie
Mmes	Diane Perron Diane Tremblay Élaine Tremblay

Commissaires représentants des parents :

Mme	France Gagné (secondaire)
M.	Jean-Marc Girard (primaire)

Sont également présents :

M.	Claude Dauphinais, directeur général
M.	Eudore Chouinard, directeur général adjoint
M.	Michel Cloutier, secrétaire général

Absences motivées :

Mme	Lise Blackburn
MM.	Michel Girard Rémy Simard

Après un court moment de réflexion,

CC-2001-55
Ordre du jour

**Il est proposé par Mme Diane Durand
et résolu :**

D'accepter l'ordre du jour de la présente session, en y ajoutant le point suivant :

- Maisonnée d'évelyne

ADOPTÉE

CC-2001-56
Procès-verbal/
session du 23
janvier 2001

**Il est proposé par Mme Sylvie Belzile
et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la session ordinaire du 23 janvier 2001.

ADOPTÉE

CC-2001-57
Courrier reçu

Les membres du Conseil ont reçu la liste de la correspondance d'importance adressée à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, entre le 7 décembre 2000 et le 6 février 2001.

CC-2001-58
Correspondance

Chaque membre du Conseil des commissaires a reçu copie de la lettre en date du 2 février 2001, provenant du président du Conseil d'établissement de l'école La Source (Chicoutimi), demandant que cette école soit reconnue aux fins d'un projet particulier, en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique, et ce pour l'année scolaire 2001-2002.

CC-2001-59
Parole au public

Mme la Présidente invite les personnes présentes dans la salle à se prévaloir de leur droit de parole :

▪ Plusieurs personnes se présentent devant les membres du Conseil des commissaires pour intervenir préalablement à la prise de décision qui suivra en soirée, en ce qui a trait au projet de fermeture de l'école La Source (Chicoutimi) :

- Mme Nathalie Tremblay, parent d'un élève de l'école La Source (Chicoutimi) ;
- M. Michel Friolet, parent de deux élèves de l'école La Source (Chicoutimi) ;
- M. Yvan Bouchard, parent d'un élève de l'école La Source (Chicoutimi) ;
- Mme Josée Bouchard, parent de deux élèves de l'école La Source (Chicoutimi) ;
- M. Alain Gonzalez, président du Conseil d'établissement de l'école La Source (Chicoutimi), et parent de deux élèves de cette école ;
- M. Philippe Bouchard, parent de deux enfants fréquentant l'école La Source (Chicoutimi), et professeur à cette même école ;

En substance, les intervenants et les intervenantes demandent à la Commission scolaire de maintenir le statu quo quant au projet particulier de l'école La Source (Chicoutimi), mentionnant entre autres, à l'appui de cette demande, les procédures judiciaires en cours entre le gouvernement et l'Association des communautés scolaires franco-protestantes du Québec au nom de onze (11) écoles reconnues aux fins d'un projet particulier, l'organisation scolaire favorisant la réussite scolaire des élèves, la rentabilité de l'école au plan humain, la perte pour la Commission scolaire, d'une partie de la clientèle de l'école en cas de fermeture, etc. Au terme de ces interventions, est déposée une pétition signée par environ trois cent cinquante personnes signifiant leur appui au maintien de l'école La Source.

▪ Une représentante du Comité de survie de l'école Immaculée-Conception, intervient auprès des membres du Conseil pour leur faire part de son interrogation quant au placement des élèves de l'école Immaculée-Conception qui devront être déplacés par suite de la fermeture de cette école. À ce sujet, il lui est fait mention que les écoles St-Isidore et St-Denis peuvent, à ce moment-ci, accueillir cette clientèle et qu'en cas d'augmentation du nombre d'inscriptions, la situation sera évaluée pour tenir compte de cette nouvelle réalité.

CC-2001-60
Fermeture/Centre
d'éducation des
adultes Valin

CONSIDÉRANT qu'en date du 11 avril 2000, le Conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes Valin avait transmis à la Direction générale de la Commission les résultats de ses réflexions quant à l'avenir du Centre et qu'il faisait entre autres, les recommandations suivantes :

1. De maintenir ouvert le Centre d'éducation des adultes Valin pour l'année 2000-2001 ;
2. D'établir, pour l'année 2001-2002, une seule structure de gestion administrative pour desservir le Centre d'éducation des adultes Laure-Conan et le Centre d'éducation des adultes Valin ; et,
3. De conserver les points de services de Saint-Honoré et de Valin, tout en développant un nouveau sous-centre pour répondre aux besoins du secteur de Sainte-Rose-du-Nord ;

CC-2001-60

Fermeture/Centre d'éducation des adultes Valin suite...

CONSIDÉRANT qu'en date du 29 janvier 2001, le Conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes Valin a transmis à la direction générale de la Commission entre autres, les recommandations suivantes :

1. La fermeture du Centre d'éducation des adultes Valin et l'abrogation de son acte d'établissement, pour être effectif au 1^{er} juillet 2001 ;
2. Le maintien d'un point de services à Saint-Honoré ;
3. Le maintien d'un point de services à Chicoutimi, secteur nord, pour la clientèle ciblée à l'intérieur de l'organisation des services éducatifs à dispenser en 2001-2002 ; et,
4. Le suivi au développement d'un sous-centre à Sainte-Rose-du-Nord.

CONSIDÉRANT la baisse de clientèle observée actuellement au Centre d'éducation des adultes Valin ;

CONSIDÉRANT l'objectif d'offrir des services éducatifs et pédagogiques de qualité aux élèves adultes de la Commission scolaire, ainsi que l'objectif de l'utilisation maximale des ressources financières, humaines et matérielles de la Commission scolaire ;

CONSIDÉRANT l'article 101 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que «la commission scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, révoquer l'acte d'établissement d'un centre d'éducation des adultes ;

Il est proposé par Mme Diane Gauthier et résolu :

D'accepter la recommandation du comité de service d'éducation des adultes ;

De décréter la fermeture du Centre d'éducation des adultes Valin, à compter du 30 juin 2001 ; et

De révoquer, en conformité avec l'article 101 de la Loi sur l'instruction publique, l'acte d'établissement du Centre d'éducation des adultes Valin pour être effectif au 1^{er} juillet 2001 ;

De maintenir des points de services à Saint-Honoré, à Sainte-Rose-du-Nord, de même qu'à Chicoutimi (secteur nord), pour les clientèles ciblées à l'intérieur de l'organisation des services éducatifs à dispenser.

ADOPTÉE

CC-2001-61

Engagement/technicienne en éducation spécialisée

ATTENDU la résolution du Conseil des Commissaires (voir CC-2001-15) créant un poste de technicien, technicienne en éducation spécialisée à l'école Sainte-Claire ;

ATTENDU l'affichage du poste périodique de technicien technicienne en éducation spécialisée, 10 heures par semaine, à l'école Ste-Claire ;

ATTENDU le cadre d'engagement du personnel de soutien ;

Il est proposé par Mme Chrystiane Jean et résolu :

De procéder à l'engagement de Mme Annie Lévesque, comme technicienne en éducation spécialisée, au poste périodique de 10 heures par semaine à l'école Ste-Claire, à compter du 31 janvier 2001.

ADOPTÉE

Par la suite,

CC-2001-62
Abolition/poste
tuyauteur

ATTENDU la démission pour fin de retraite de M. Roger Néron, à compter du 2 février 2001, dans le cadre du programme de départ volontaire de la Commission scolaire ;

ATTENDU la vacance définitive du poste de tuyauteur par suite de cette démission ;

ATTENDU la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques à l'effet de disposer dudit poste ;

**Il est proposé par Mme Diane Durand
et résolu :**

D'abolir le poste de tuyauteur détenu par M. Roger Néron, à l'atelier de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

ADOPTÉE

Après les explications fournies par le coordonnateur du service des ressources humaines, M. Germain Gravel,

CC-2001-63
Priorité d'embauche/personnel de soutien/dépôt

ATTENDU la négociation en cours concernant la priorité d'embauche du personnel de soutien ;

ATTENDU la volonté des parties de compléter le renouvellement de l'entente à ce sujet, au plus tard le 16 février 2001 ;

ATTENDU l'entente de principe imminente dans ce dossier ;

**Il est proposé par Mme Éline Tremblay
et résolu :**

D'accepter le dépôt d'un projet d'entente à intervenir avec le Syndicat régional des employés-es de soutien relativement à la priorité d'embauche du personnel de soutien.

ADOPTÉE

CC-2001-64
Fermeture/école
La Source

CONSIDÉRANT la reconnaissance par le Conseil des commissaires de procéder à l'étude de la vocation des écoles primaires en visant entre autres comme objectifs, celui d'assurer des services éducatifs de qualité en conformité avec les orientations de la Réforme de l'éducation dans l'une et l'autre des écoles de la Commission scolaire, ainsi que celui d'assurer une répartition équitable des ressources éducatives dans les écoles, et ce dans le respect de l'application de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'étude menée par le Comité ad hoc sur la vocation des écoles primaires et présentée lors de la session régulière du Conseil des commissaires tenue le 16 janvier 2001 ;

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite étude et la décision prise par le Conseil des commissaires lors de cette même session régulière, à l'effet d'accepter la recommandation du Comité ad hoc sur la vocation des écoles primaires, et de signifier l'intention de la Commission scolaire de procéder à la fermeture de l'école La Source (Chicoutimi) au 1^{er} juillet 2001 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe des services éducatifs jeunes a procédé en conformité avec les articles 40, 170 et 193 de la Loi sur l'instruction publique de même qu'avec les conventions collectives, à la consultation des organismes concernés quant à la fermeture de l'école La Source (Chicoutimi) et à la révocation de son acte d'établissement ;

CONSIDÉRANT l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique concernant l'inscription, de même que les critères d'inscription des élèves dans une école ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du jugement prononcé le 25 janvier 2001, par le juge Lebrun de la Cour Supérieure du Québec accueillant la

CC-2001-64
Fermeture/école
La Source
suite...

requête pour ordonnance de sursis présentée par l'Association des communautés scolaires franco-protestantes de Québec et quelques parents quant à l'application des articles 20, 32, 64 et 69, en ce qui a trait à l'article 64 du projet de Loi 118, Loi modifiant diverses dispositions législatives dans le secteur de l'éducation concernant la professionnalité (L.Q. 2000, c. 24), le procureur général du Québec a présenté le 7 février 2001 une requête à la Cour d'Appel, laquelle a rejeté le même jour, la requête pour ordonnance de sursis qui avait été accueillie par le juge Lebrun ; et

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce jugement de la Cour d'Appel, l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique tel qu'amendée par la Loi 118 (L.Q. 2000, c. 24) demeure en vigueur, stipulant ainsi que la Commission scolaire ne peut établir ni même demander l'autorisation du ministre de l'Éducation d'établir une école aux fins d'un projet particulier de nature religieuse à compter du 1^{er} juillet 2001 ;

**Il est proposé par Mme Éline Tremblay
et résolu :**

De décréter la fermeture de l'école La Source (Chicoutimi), à compter du 1^{er} juillet 2001 ; et

De révoquer l'acte d'établissement de l'école La Source (Chicoutimi) pour être effectif au 1^{er} juillet 2001.

ADOPTÉE

CC-2001-65
Transport scolaire/zone dangereuse

CONSIDÉRANT la demande du Conseil d'établissement de l'école La Carrière, à l'effet d'inclure les rues De la Gaillarde et Des Fleurons dans les zones dangereuses reconnues ;

CONSIDÉRANT l'absence de trottoir du côté nord du boulevard Ste-Geneviève ;

CONSIDÉRANT que les automobilistes circulent à plus de 70 km/heure sur cette artère ;

CONSIDÉRANT la recommandation du préventionniste de la Ville de Chicoutimi ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des services éducatifs «jeunes» ;

**Il est proposé par Mme Ruth Gagnon
et résolu :**

De tenir compte des rues De la Gaillarde et Des Fleurons, dans la zone dangereuse déjà reconnue et désignée sous l'appellation «boulevard Ste-Geneviève» dans la politique d'éligibilité et d'accessibilité des élèves jeunes au transport scolaire, ordre d'enseignement préscolaire et primaire.

ADOPTÉE

CC-2001-66
Choix de professionnels/polyvalente Fréchette

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection désigné par le comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

**Il est proposé par Mme Éline Tremblay
et résolu :**

D'octroyer les contrats de services professionnels aux firmes suivantes en vue de préparer les plans et devis pour l'aménagement de locaux classes à la polyvalente Fréchette, pour l'année scolaire 2001-2002 :

- Beauchesne, Cartier, Simard, Martel, architectes et désigner en architecture ;
- Génivel-BPR en ingénierie.

ADOPTÉE

CC-2001-67
Choix de professionnels/école
Médéric-Gravel

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

Il est proposé par Mme Sylvie Belzile et résolu :

De retenir les services de la firme Yves Bergeron, architecte, pour la préparation des plans et devis permettant d'augmenter la capacité d'accueil de l'école Médéric-Gravel, pour l'année scolaire 2001-2002.

ADOPTÉE

Après les explications données par le directeur du service des ressources matérielles,

CC-2001-68
Requête en reconnaissance
judiciaire

CONSIDÉRANT la demande de la Société d'avocats Fradette, Gagnon, Têtu, Le Bel, Ste-Marie, représentant Aline Houde c. Fernand Fillion (N3D : jp-26335), à l'effet de reconnaître judiciairement le droit de propriété puisque le titre d'acquisition de cette propriété omet de mentionner une partie du lot occupé ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

Il est proposé par M. Jean-Marc Girard et résolu :

D'accepter la requête de la Société d'avocats Fradette, Gagnon, Têtu, Le Bel, Ste-Marie, représentant Aline Houde c. Fernand Fillion (N3D : jp-26335), à l'effet de reconnaître judiciairement le droit de propriété puisque le titre d'acquisition de cette propriété omet de mentionner une partie du lot occupé ; et

De mandater le directeur du service des ressources matérielles, M. Charles-Édouard Gagnon, pour signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, les documents inhérents à cette demande.

ADOPTÉE

Par la suite,

CC-2001-69
Autorisation de procéder/dénomination CFP l'Oasis

CONSIDÉRANT que le Centre de formation professionnelle l'Oasis s'est donné un plan stratégique de développement visant entre autres, à faire connaître davantage le Centre à la population et aux entreprises de la région ;

CONSIDÉRANT que la dénomination du Centre s'inscrit dans une action de mise sur pied d'une stratégie de marketing ;

CONSIDÉRANT que le nom actuel du Centre n'est pas jugé représentatif des activités qui s'y déroulent ;

CONSIDÉRANT la demande du président du Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle, à l'effet d'amorcer une étude en vue du changement de dénomination dudit centre ;

Il est proposé par Mme Diane Gauthier et résolu :

D'autoriser le Centre de formation professionnelle l'Oasis à entreprendre une étude en vue du changement de dénomination dudit centre.

ADOPTÉE

CC-2001-70
Rapport de la présidente

Mme la présidente Liz S. Gagné fait rapport au Conseil, des principales représentations qu'elle a faites depuis le début de la Nouvelle Année ;

CC-2001-70
Rapport de la
présidente
suite...

- ◆ **Le 25 janvier 2001**, participation à la conférence de presse convoquée à l'occasion du lancement de la Campagne de sécurité dans le transport scolaire qui s'est déroulée du 29 janvier au 9 février 2001 ;
- ◆ **Le 26 janvier 2001**, participation à une activité de sélection de directions d'école ;
- ◆ **Le 31 janvier 2001**, participation à une rencontre du Conseil régional de concertation en transport scolaire ;
- ◆ **Le 1^{er} février 2001**, participation à une rencontre du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) portant plus particulièrement sur les services de garde en milieu scolaire ;
- ◆ **Les 2 et 3 février 2001**, participation à une rencontre de la Commission permanente des services éducatifs de la Fédération des commissions scolaires du Québec, ainsi qu'à une rencontre du Bureau de direction de la FCSQ ;
- ◆ **Le 5 février 2001**, signature du contrat de vente au ministère des Transports du Québec, d'une parcelle de terrain, situé à l'Anse Saint-Jean (voir CC-1999-505).

CC-2001-71
Rapport du di-
recteur général

Dans son rapport, le directeur général, M. Claude Dauphinais, communique les informations suivantes :

- ◆ La coordonnatrice du service d'éducation des adultes, Mme France Boulianne, effectuera un séjour au Sénégal, du 18 au 25 février 2001. Ce voyage est organisé en collaboration avec Polymonde et l'ACDI (Agence canadienne de développement international). L'objectif de cette mission qui amorce la phase I du projet, est de rencontrer des personnes du ministère de l'éducation de ce pays, en vue de faire connaître les compétences de la Commission scolaire, principalement en alphabétisation, et d'obtenir éventuellement des contrats de services dans ce pays.

- ◆ Il a procédé aux nominations temporaires suivantes dans le cadre de la délégation de pouvoirs au directeur général :

- ✓ M. Serge Tremblay, assumera la direction de l'école Des Quatre-vents jusqu'au 30 juin 2001. Il succède à M. Pascal Tremblay qui, lui, a été nommé directeur adjoint d'école secondaire ;

- ✓ Mme Monique Beaudry, assumera le remplacement du directeur des écoles St-Henri et Vanier, jusqu'au 30 juin 2001. Ce dernier est absent pour cause de maladie jusqu'à cette date ;

- ✓ Mme Claudette Deschênes assume depuis le 8 février dernier, le remplacement de la direction de l'école St-Joseph. Elle poursuivra cette suppléance jusqu'au retour du directeur de ladite école ;

M. Dauphinais précise que les personnes nommées pour effectuer ces remplacements ont été sélectionnées par un comité de sélection qui s'est tenu les 25 et 26 janvier 2001.

- ◆ Le 6 février 2001, il a participé à une activité de signature de l'entente spécifique sur la prévention de l'abandon scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

- ◆ Le 31 janvier 2001, en collaboration avec le Service aux entreprises, il participait à une rencontre avec le commandant de la Base militaire de Bagotville, dans le cadre d'une entente de partenariat avec cette organisation. Ce fut une occasion de démontrer que la Commission scolaire pouvait répondre aux attentes de formation de la Base militaire de Bagotville.

CC-2001-72
Rapport/Comité
de parents

Mme France Gagné, présidente du Comité de parents et représentante des parents au Conseil, fait savoir que le Comité de parents a tenu une rencontre le 5 février 2001. Elle communique des informations au regard des

CC-2001-72
Rapport/Comité
de parents
suite...

sujets suivants qui ont fait l'objet de l'attention des membres du comité, à cette occasion :

- La régisseuse du transport scolaire, Mme Évelyne Lavoie, rencontrait le Comité de parents pour répondre à des interrogations des parents au regard de l'organisation du transport pour la prochaine année scolaire ;

- Le directeur du service des ressources financières, M. Michel Simard, a livré de l'information sur la situation financière de la Commission, et plus particulièrement sur les cibles budgétaires retenues (budget 2000-2001) avant considération du plan de redressement, les cibles additionnelles retenues dans le cadre du plan de redressement budgétaire, les coûts des transformations des bâtisses dans le cadre du transfert de la clientèle de l'école Laure-Conan à l'école Lafontaine.

- Le Comité de parents a statué sur sa délégation au Congrès 2001 de la Fédération des comités de parents de la province de Québec qui aura lieu du 11 au 13 mai 2001 ;

- Le Comité a répondu à la consultation sur le projet de fermeture de l'école La Source (Chicoutimi) ;

- Il y eut adoption du rapport annuel 1999-2000 du Comité de parents ;

- Les parents ont donné leur aval à un projet d'organisation d'une conférence en collaboration avec l'école Riverside de Jonquière ;

- Une rencontre, a été planifiée, le lundi 19 février, à 19h30 en vue de répondre à la consultation sur la politique d'évaluation des apprentissages du Ministère ;

- Un rappel fut fait quant à la tenue de la Semaine des enseignants et des enseignantes, du 4 au 10 février 2001.

CC-2001-73
Consultation/Politique d'évaluation des apprentissages du MEQ

Mme la commissaire Jacqueline Asselin informe que le comité des services éducatifs a proposé la tenue d'une rencontre spéciale des membres du Conseil des commissaires et des membres du Comité de parents, en vue de réagir à la consultation du Ministère sur le projet de politique d'évaluation des apprentissages (formation générale des jeunes, formation générale des adultes et formation professionnelle). L'invitation est lancée à chacun, chacune, à l'effet de participer à cette rencontre.

CC-2001-74
Contrôle budgétaire au 31 décembre 2000

Le directeur du service des ressources financières, M. Michel Simard, présente et commente un «Contrôle budgétaire au 31 décembre 2000».

CC-2001-75
Rapport/dons et contributions

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Michel Cloutier, présente aux membres du Conseil, un rapport sur les dons et contributions faites par la Commission scolaire depuis le 18 août 2000 jusqu'à ce jour.

CC-2001-76
Services éducatifs «jeunes»

Le directeur général adjoint aux services éducatifs «jeunes», M. Eudore Chouinard, rappelle que les membres du Conseil ont reçu copie de deux résolutions adoptées par le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, demandant que la Commission scolaire fasse pression auprès du ministère de l'Éducation afin de trouver des avenues pour pallier au manque de ressources professionnelles, d'une part, en orthophonie et d'autre part, en ergothérapie. M. Chouinard a également déposé copie de la lettre qu'il adressait au président du Comité consultatif EHDAA pour l'informer des démarches faites en suivi à ces résolutions, et où il mentionne entre autres, que la Commission scolaire et plusieurs autres commissions scolaires ont déjà signalé la pénurie de ces ressources, et que la Fédération des commissions scolaires du Québec, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des services so-

CC-2001-76
Services éduca-
tifs «jeunes»
suite...

ciaux mènent actuellement une opération visant à recruter des orthophonistes à l'étranger.

Par ailleurs, M. Chouinard fait état d'une lettre qu'il a fait parvenir à la Fédération québécoise du sport étudiant pour présenter une demande officielle en vue d'obtenir la tenue du Championnat scolaire provincial de gymnastique 2001, à la Commission scolaire.

Finalement, M. Chouinard informe qu'à l'occasion de la Semaine des enseignants et des enseignantes, une lettre a été adressée à chacun des membres du personnel enseignant de la Commission pour leur signifier l'appréciation de la Commission scolaire quant à l'excellence de leur travail, et, de façon plus particulière, leur faire parvenir sous forme d'un «napperon», les grandes lignes du «Programme de formation de l'école québécoise» du MEQ. Cet instrument d'information a été préparé par l'équipe des services pédagogiques de la Commission.

CC-2001-77
Maisonnée d'Éve-
lyne

M. le commissaire Rino Beaulieu informe les membres du Conseil que la Corporation La Maisonnée d'Évelyne recherche actuellement une maison dans le but d'en faire l'acquisition, et qu'à cet effet, la Corporation a eu recours au Programme Accès Logis. Le dossier progresse et le projet est en voie de réalisation, de préciser M. Beaulieu.

CC-2001-78
Ajournement

**Il est proposé par M. Charles Lavoie
et résolu :**

Que la présente séance du Conseil soit ajournée au 20 février 2001, à 19h30.

ADOPTÉE
